## CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 mars 2009

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

#### RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/02

OBJET : Politique départementale en faveur de la lecture - Budget primitif 2009.

RESUMÉ: Le budget consacré à la lecture publique en 2009 s'élève à 479 800 € en fonctionnement et 690 169 € en autorisation de programme et 843 231 € en crédit de paiement d'investissement. Il permettra de poursuivre les actions en faveur d'une qualification des bibliothèques, d'une professionnalisation des personnels, d'un développement culturel et de déployer ces actions par territoires. Les missions d'expertise et de conseil de la Médiathèque ont leur pertinence au sein des territoires et notamment auprès des intercommunalités. Encourager les équipements Internet dans les bibliothèques, développer les services liés aux nouvelles technologies restent l'une de nos priorités. En 2009, des abonnements électroniques en ligne seront proposés dans les bibliothèques du réseau.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du programme « Conservation et diffusion du Patrimoine/Médiathèque ».

Dans le contexte actuel d'une plus grande mobilité des habitants, de pratiques culturelles qui progressent et se diversifient et d'une intercommunalité en marche, les missions de lecture départementale évoluent. Notre politique de lecture redéfinie en octobre 2007 a pour objectif de favoriser l'accès à la lecture pour tous les publics et notamment les jeunes. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'aider les collectivités à créer des équipements de lecture structurants proposant une offre de qualité avec de nouveaux services et de contribuer à l'animation du réseau départemental de lecture publique.

Statistiquement la bibliothèque municipale est l'équipement culturel le plus fréquenté. Elle est un lieu de vie culturelle et sociale, un lieu d'accès à la connaissance et à la formation permanente. Outre des collections de qualité, elle propose des services numériques dont des accès à Internet, la consultation de la presse, l'écoute de la musique et un programme d'actions culturelles valorisant les collections et permettant la découverte de différents domaines artistiques. La bibliothèque ouverte à tous les publics avec de larges horaires d'ouverture est un lieu accueillant où l'on aime se rendre pour travailler sur place et utiliser les différents services.

Le Conseil général apporte des aides financières dont les critères ont été définis dans le Rapport n° 7/06 du 26 octobre 2007 pour la réalisation et l'équipement de bibliothèque, le développement des collections, la création d'emplois qualifiés. La priorité a été mise sur la création de fonds thématiques et le développement des accès Internet.

La Médiathèque départementale, centre de ressources pour les bibliothèques et les différents acteurs oeuvrant pour le développement de la lecture, propose des collections importantes et de qualité, des actions culturelles dans le domaine de la création contemporaine (littérature, cinéma documentaire, musique) avec une attention particulière accordée au public jeunesse des collèges et à la petite enfance, contribuant ainsi au développement culturel des territoires.

Ses missions de conseil et d'expertise ainsi que les formations des personnels de bibliothèque se déploient selon une nouvelle organisation territoriale qui permettra aux bibliothécaires de la Médiathèque de mieux prendre en compte la spécificité et les besoins des territoires dans leur diversité.

En 2009, le local CHARON situé à proximité de la Médiathèque sera aménagé pour accueillir une partie des collections et des expositions. La surface supplémentaire acquise, indispensable, permettra d'améliorer les conditions de fonctionnement de la Médiathèque et d'offrir ainsi de meilleurs services.

La Médiathèque départementale s'engage avec les autres directions concernées et dans le cadre du Schéma Directeur Informatique dans un projet de « Bibliothèque Numérique » dont la première étape, en janvier de cette année, a été la mise en ligne de son catalogue avec un service de réservation à distance. Au cours de l'année, les premiers abonnements électroniques seront proposés à des bibliothèques et un site Web sera mis en ligne. La réinformatisation de la Médiathèque s'effectuera dans l'année afin de permettre un déploiement progressif de nouvelles applications et nouveaux services.

Le budget présenté dans ce rapport pour la Médiathèque départementale rend compte de ces évolutions et permettra la poursuite de la mise en œuvre de notre politique de la lecture.

#### I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### I – 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Action culturelle	78 000
Documentation générale et technique	66 000
Edition	29 000
Equipement de documents	130 000
Formations et Journées d'étude	22 000
Prix de la jeune nouvelle	500
Subvention de fonctionnement/Aide à la création d'emploi	15 000
Subvention de fonctionnement/Aide au développement documentaire	95 000
Subvention de fonctionnement/Aide aux actions culturelles	35 000
Subvention de fonctionnement/Autres subventions	9 300
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	479 800

Le programme « Conservation et diffusion du Patrimoine/Médiathèque » comporte dix opérations.

#### 1. Action culturelle

Le montant des crédits inscrits pour l'action culturelle, 78 000 €, est identique au montant des crédits 2008.

L'action culturelle est un des axes prioritaires de notre politique de la lecture. Les actions de médiation proposées sont conçues pour valoriser les collections de la Médiathèque dans un esprit de partenariat avec les acteurs des territoires. Ces actions favorisent la rencontre ou la découverte d'oeuvres contemporaines dans les domaines de la littérature, du cinéma documentaire et de la musique par le public Seine-et-marnais. Les actions en direction du public de la jeunesse sont en augmentation.

En 2008, la Médiathèque a organisé dix lectures rencontres « A Voix Vives », cinq lectures rencontres dans le cadre du Printemps des Poètes, deux ateliers « A Tout Doc » et deux ateliers d'« Ecoute Active » de musique contemporaine. Elle a accompagné deux résidences d'écrivain : Nathalie PAPIN accueillie par le SAN de Sénart et Sophie MAURER accueillie par le SAN du Val Maubuée.

Parmi ces actions, quatre « A Voix Vives », deux ateliers « A Tout Doc » sur le cinéma documentaire se sont adressées directement à des collégiens de Champagne-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Le Châtelet-en-Brie, Montereau-Fault-Yonne, Provins, Saint-Pierre-lès-Nemours et Saint-Soupplets.

Une « A Voix Vives » s'est déroulée dans le centre de détention de Melun en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP départemental). Le principe de ces actions est un accompagnement à la découverte des œuvres et à une rencontre des publics avec des auteurs et créateurs.

Pour l'année 2009 les actions priorisées demeurent :

- les lectures « A Voix Vives »

- les résidences d'auteur
- le cinéma documentaire
- la musique contemporaine

La formation et l'accompagnement des acteurs territoriaux qui accueillent ces actions sont un volet important du travail de médiation de la Médiathèque en faveur d'un développement culturel territorial.

## 2. <u>Documentation générale et technique</u>

Cette opération regroupe les abonnements aux périodiques et les achats d'expositions destinés à animer le réseau des bibliothèques. En 2009, les premiers abonnements à des revues en lignes seront proposés aux bibliothèques. Un crédit de 35 000 € prélevé sur la ligne « Accroissement du fonds documentaire » de la Section Investissement permettra de proposer ce nouveau service. Le montant inscrit pour cette opération s'élève ainsi à 66 000 €.

#### 3. Edition

Les crédits proposés pour les dépenses d'édition sont de  $29\,000 \in \mathbb{N}$  Ils étaient de  $28\,000 \in \mathbb{N}$  en 2008.

Les éditions suivantes sont proposées :

- plaquette sur les auteurs en résidence
- éditions pour « A Voix Vives »
- publication annuelle Bébébutine
- catalogue des formations
- publication pour le lancement du site Internet
- réalisation de deux bibliographies.

## 4. Equipment des documents

Le montant des crédits est de 130 000 €, en baisse de 6,3 % par rapport au budget primitif 2008. Ces crédits sont destinés à la plastification, la consolidation et la reliure des documents.

#### 5. Formations et Journées d'étude

Le montant des crédits,  $22\,000$   $\in$ , est identique au montant des crédits votés au budget primitif 2008.

Les thèmes des actions de formation seront en 2009 : la gestion d'une bibliothèque, les collections, l'action culturelle, les techniques de l'information et de la communication. Quatre rencontres professionnelles territorialisées seront proposées aux personnels des bibliothèques et deux journées professionnelles sont programmées : « La vie littéraire, les résidences d'auteur en Ile-de-France » et la « 5ème rencontre professionnelle lecture et jeunesse » consacrée à la lecture de la photographie. Parmi ces formations une attention particulière est apportée aux thématiques favorisant l'accès à la lecture des publics jeunes.

## 6. Prix de la jeune nouvelle

Partenaire de la Ville de Nemours pour ce concours d'écriture s'adressant à un public de jeunes de moins de 25 ans résidant sur le territoire français, le Conseil général récompense un lauréat de la catégorie 16-20 ans par un choix de livres d'une valeur de  $500 \in$  Le montant inscrit,  $500 \in$  est identique au montant voté en 2008.

## 7. Subvention de fonctionnement/Aide à la création d'emploi

L'aide à la création d'emploi est destinée à encourager la professionnalisation des personnels de bibliothèques dans les petites et moyennes collectivités afin de contribuer à l'amélioration des services proposés à la population par les bibliothèques publiques.

2008 était la première année de mise en place de ce nouveau dispositif d'aide à la création d'emploi qualifié de la filière culturelle au bénéfice des bibliothèques de communes de moins de 10 000 habitants et d'intercommunalités de moins de 40 000 habitants.

La création d'un emploi d'adjoint du patrimoine a été aidée au bénéfice de la bibliothèque de la commune de Juilly.

En 2009, trois collectivités pourront bénéficier de cette aide, dans le respect des critères votés par notre assemblée en octobre 2007.

Un crédit de 15 000 € identique au crédit voté en 2008 est proposé à l'inscription.

## 8. <u>Subvention de fonctionnement/Aide au développement documentaire</u>

Ces aides sont destinées à aider les collectivités à développer leur offre documentaire à l'occasion de la création d'une bibliothèque pour la constitution de ses collections initiales, pour proposer un nouveau service (vidéothèque ou discothèque), pour développer un fonds thématique ou s'adresser à un public spécifique. Ces aides sont conditionnées par le respect de critères de surface, d'horaires d'ouverture au public, de budget d'acquisition, de formation du personnel et d'un accès Internet public. Tous ces critères sont détaillés dans le Rapport n° 7/06 du 26 octobre 2007.

En 2008, 9 bibliothèques ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 12 597 €. Ce dispositif mis en place en 2008, devrait concerner un plus grand nombre de bibliothèques en 2009.

Une enveloppe de 95 000 € est proposée pour la mise en œuvre de cette aide.

## 9. Subvention de fonctionnement/Aide aux actions culturelles

En 2008, 28 collectivités ont bénéficié d'une aide aux actions culturelles destinées à favoriser l'accès des publics au livre et à la lecture pour un montant de 43 841 €.

Pour 2009, une enveloppe de 35 000  $\in$  identique à celle votée au budget primitif 2008, est proposée à l'inscription.

## 10. Subvention de fonctionnement/Autres subventions

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations suivantes qui toutes contribuent à développer des activités en faveur du livre et de la lecture dans notre département :

Association « Culture et Bibliothèque pour Tous »	4 700
Association des bibliothèques de Seine-et-Marne « BIB 77 »	800
Association ESAUPE (Entente pour la Sauvegarde du Patrimoine	3 800
Ecrit »	

Le montant global de cette opération s'élève à 9 300 €

## II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Recettes diverses/Médiathèque	200
Total de l'enveloppe de recettes 2009	200

L'opération « Recettes diverses » d'un montant de 200 € correspond à la facturation émise en contre partie des documents non restitués à la Médiathèque.

## III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## III - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2009
Accroissement du fonds documentaire	615 000	615 000
Acquisition médiabus Mitry-Mory	25 169	25 169
Subventions d'investissement/Aide à	25 000	25 000
l'informatisation		
Subventions	25 000	25 000
d'investissement/Equipement mobilier		
Total de l'AP de dépenses 2009	690 169	690 169

#### Accroissement du fonds documentaire

L'augmentation et la diversification de l'offre documentaire proposée par la Médiathèque est une des orientations prioritaires de notre politique en faveur de la lecture.

La création du fonds DVD est achevée ; les crédits d'acquisitions courantes des DVD sont intégrés dans les crédits pour accroissement du fonds documentaire. Ceux-ci sont en baisse de 5 % soit 35 000 € qui ont été reportés en Section de Fonctionnement pour financer des abonnements à des revues électroniques accessibles en ligne.

Le montant des crédits proposé pour 2009 s'élève à 615 000 €

## Acquisition d'un médiabus pour la commune de Mitry-Mory

Le Département a redéfini en octobre 2007 sa politique en faveur de la lecture pour développer le réseau des bibliothèques. Il s'agit d'encourager la construction, l'extension, l'équipement et l'informatisation des bibliothèques/médiathèques communales ou intercommunales. Les nouveaux critères d'éligibilité sont détaillés dans le Rapport n° 7/06 du 26 octobre 2007.

Répondant à ces nouveaux critères, la commune de Mitry-Mory pourra bénéficier d'une subvention de  $25\,169 \in \text{soit}\ 15\,\%$  du montant hors taxe des dépenses pour l'acquisition et l'équipement d'un médiabus.

Subventions d'investissement/Aide à l'informatisation

En 2008, 21 communes ou associations ont bénéficié d'une aide pour informatisation ou équipement d'une première connexion à Internet de leur bibliothèque. Le total de ces aides s'élève à 22 346 €

L'aide, très incitative pour une première connexion à Internet, a permis d'équiper 16 bibliothèques. Actuellement, 50 % des bibliothèques ont un équipement Internet. L'effort d'accompagnement et d'encouragement en faveur des TIC dans les bibliothèques se poursuivra en 2009 avec un montant de 25 000 € de crédits proposés à l'inscription.

## Subventions d'investissement/Equipement mobilier

L'aide à l'équipement mobilier est destiné aux opérations d'équipement de bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants dont les projets ne sont pas éligibles aux aides de l'Etat.

Cette aide est liée aux critères de surface, d'horaires d'ouverture au public, de budget d'acquisition, de formation du personnel et d'un accès Internet définis dans le Rapport n° 7/06 du 26 octobre 2007.

En 2008, les bibliothèques des communes de Le Pin, Thoury-Férottes, Buthiers et Juilly ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 14 172,33 €.

Il est proposé d'ouvrir une enveloppe de 25 000 € en 2009 pour réaliser cette opération.

Un montant total de 690 169 € est proposé à l'inscription budgétaire en autorisations de programme 2009 et un montant identique de 690 169 € en crédits de paiement pour cette même année.

# III - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Le tableau qui suit détaille l'opération de dépenses antérieure au BP 2009 pour laquelle des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2009
Construction Médiathèque annexe de	2008	153 062	153 062
Pontault-Combault			
Total des CP 2	153 062		

Il est proposé d'inscrire 153 062 € pour la construction de la Médiathèque annexe de Pontault-Combault qui sera réalisée en totalité en 2009.

\* \* \*

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 843 231 € pour les dépenses d'investissement.

	1 .	•			19		
Hn	conclusion	10	MOHE	nronose	ď	annrollver	•
ш	conclusion,	10	vous	propose	u	approuver	•

pour les dépenses d'investissement,

- la création des opérations 2009,

pour les dépenses de fonctionnement,

- la liste des subventions proposées à l'étape budgétaire.

Les propositions d'inscriptions de crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2009 ».

Le Président du Conseil Général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/02 des mémoires soumis à la commission

N° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs: MME PELABERE

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. PARIGI

Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 mars 2009

OBJET : Politique départementale en faveur de la lecture - Budget primitif 2009.

## **DECISION DU CONSEIL GENERAL**

Vu le rapport du Président du Conseil Général,

Vu l'avis de la Commission Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission Finances,

## **DECIDE**

Sur le programme «Conservation et diffusion du Patrimoine/Médiathèque ».

## I - Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2009 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	
Accroissement du fonds documentaire	615 000	
Acquisition Médiabus Mitry-Mory	25 169	
Subventions d'investissement/Aide à l'informatisation	25 000	
Subventions d'investissement/Equipement mobilier	25 000	
Total de l'AP de dépenses 2009	690 169	

## II - Pour les dépenses de fonctionnement :

- de créer les subventions suivantes (bénéficiaires ou enveloppes):

Bénéficiaires ou enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2009
Actions culturelles	CP*	35 000
Développement documentaire	CP*	95 000
Association Culture et Bibliothèque pour Tous	AD	4 700
Association des bibliothèques de Seine-et-Marne (BIB 77)	AD	800
Association ESAUPE (Entente pour la Sauvegarde du Patrimoine Ecrit	AD	3 800
Aide à la création d'emploi	CP*	15 000

<sup>\*</sup>à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ